

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 1

Artikel: L'armée face à la mutation de la société
Autor: Monnerat, Ludovic
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le service de garde implique la désignation d'une troupe, un chef, une mission de protection claire et l'utilisation d'armes et de munitions. Il faut faire une claire distinction entre le service de garde et, comme ici, un simple planton ou un cordon de sécurité. (A+V)

L'armée face à la mutation de la société

Lt col EMG Ludovic Monnerat

Rédacteur en second, RMS+

Début d'année difficile pour l'armée suisse : une directive sur le service de garde suscite des critiques acerbes et relance la polémique sur la place des armes dans la vie quotidienne. Pourra-t-on encore longtemps ignorer la mutation de notre société ? Après de longs mois animés par les discussions sur le maintien ou non de l'arme de service à domicile, dopées par la décision genevoise d'autoriser le dépôt d'armes à l'arsenal et par des faits divers exploités sans tarder, le DDPS s'est offert une nouvelle polémique avec la diffusion d'une directive concernant le service de garde et prévoyant pour ce faire l'emploi, en règle générale, d'armes chargées.

L'an dernier, la tradition helvétique de l'arme personnelle gardée chez soi a déjà pris du plomb dans l'aile suite au compromis politique consistant à retirer à tous les citoyens-soldats leur munition de poche, censée n'être ouverte qu'en cas de danger lors d'une mobilisation. Quelles seront les conséquences de ce nouveau rebondissement dans ce qui constitue bien un démantèlement progressif de la notion de milice ?

Une dimension sociétale oubliée

En soi, cette polémique sur le mouvement de charge à la garde n'a pas de justification militaire : elle correspond au port normal de l'arme personnelle, introduit voici quelque 10 ans avec la nouvelle technique de tir de combat, et ne provoque aucun risque additionnel dès lors que chaque soldat respecte les prescriptions de sécurité qu'il a apprises dès le début de son instruction de base. Evoluer des heures durant avec un fusil d'assaut chargé était impensable sous l'Armée 61, mais c'était une habitude d'instruction totalement contraire aux réalités d'un engagement. Dans la mesure où une mission de garde constitue un engagement au service de la troupe, et donc non subsidiaire, l'application des mêmes règles que lors de l'instruction au tir est logique.

Moins logique, en revanche, est l'introduction d'une telle règle sans aucune préparation, sans aucune explication. Il aura fallu plusieurs jours de polémique pour qu'un communiqué officiel fasse le point sur la directive et en précise les tenants et les aboutissants - preuve que la communication a été totalement mise de côté. Les cadres de milice interrogés à brûle-pourpoint sur le sujet ne pouvaient qu'avouer leur incompréhension pour cette innovation. Certes, la revalorisation du service de garde est une conséquence claire de l'affaire de Marly, où la négligence de la hiérarchie militaire a été clairement établie. Mais la perspective de soldats armés et prêts à ouvrir le feu était trop liée à la polémique sur l'arme à domicile pour ne pas aisément prêter le flanc à la critique.

Dans les faits, la nouvelle directive n'entraînera pas de grands changements. Comme l'a précisé le Chef de l'Armée, la troupe n'effectuera pas de garde armée avec des armes chargées en pleine localité, là où les risques d'incidents sont les plus nombreux - et où se trouvent nombre d'installations militaires ou de troupes en service. De même, comme par le passé, ce sont les commandants qui conservent en définitive la liberté d'ordonner le déroulement de leur service de garde. Et comme le temps dévolu à l'instruction reste des plus limités, il n'y a guère de zèle excessif à redouter de la plupart des unités de l'armée. D'autant plus que l'appréciation de la menace ne justifie pas une protection accrue des infrastructures militaires ne contenant aucun objet sensible.

Toutefois, c'est en négligeant la mutation que connaît la société suisse que l'armée a vraiment commis une erreur. La sensibilité exacerbée et intéressée que déploie une partie des médias et de la classe politique exprime en effet une transformation profonde des perceptions, un changement qui se produit lentement sous nos yeux : le découplage toujours plus marqué entre le citoyen et l'État, entre l'individu et la collectivité, entre les droits

et les devoirs, entre la liberté et la responsabilité. Le tout largement dû à la combinaison du maternalisme compulsif, concrétisé par le « devoir de précaution » et par la culture de l'assistanat, et du consumérisme moral, manifesté par la prédominance des (bons) sentiments sur les intérêts.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose l'armée de milice sont ainsi peu à peu isolés, déconnectés les uns des autres, jetés en pâture au public et voués aux gémonies sans les raisons qui les fondent. On s'offusque d'armes militaires entreposées à domicile sans contrôle étatique, on s'étrangle à l'idée de soldats portant des armes chargées à la garde, on s'alarme de toute autorité manifestée dans le domaine de la sécurité. Alors que le principe de la milice est la meilleure réponse stratégique aux dangers de notre temps, dès lors que l'on en fait une solution pragmatique et non une religion, il se trouve que notre pays est en train de le galvauder, de s'en éloigner à coups de débats émotifs et partiels. Et que nous en sommes aussi responsables.

La communication du DDPS ou de l'armée n'est pas au cœur du problème ; c'est notre incompréhension du rôle sociétal propre à l'armée qui l'est. A force d'arrondir les angles, d'édulcorer leur vocabulaire, de rechercher à outrance les compromis, de mettre en valeur leurs bonnes œuvres, de chercher à être aimés et non respectés, d'éviter de nommer les menaces qu'ils voient, de corroborer l'illusion d'un monde sans ennemi, de se replier sur un pré carré tactique et technique, les militaires se sont engagés dans une spirale de renoncements et de restrictions qui

aboutit à les marginaliser là où ils devraient être plus présents et plus clairs. L'armée donne l'impression de se chercher des missions quand bien même son utilité au quotidien ne cesse de croître. Paradoxe dangereux.

Il est temps de reconnaître cette réalité et d'accepter que la préservation de l'esprit de défense, de la cohésion nationale et de la volonté de servir est une mission clé de l'armée, non pas comme but stratégique déconnecté des activités courantes, mais comme priorité de celles-ci. L'utilité de l'armée ne saurait se réduire à produire de la sécurité, même si cette perspective à court terme lui permet de mieux se vendre. Elle doit avant tout garantir la stabilité et la normalité du pays, et cela passe par la formation et par l'éducation de citoyens-soldats aptes à en être les piliers. Les capacités mesurables et contrôlables des formations militaires en service ne seront jamais aussi importantes que les volontés et les légitimités préalables à leur mise sur pied et à leur engagement.

L.M.

Nouvelles brèves

F/A-18 à l'usine ?

Un important programme de revalorisation de 627 millions de francs, budgété en 2001 et 2003, a permis d'améliorer l'électronique et les systèmes d'armes de 33 appareils. En 2008, une nouvelle enveloppe doit être demandée afin de mettre à niveau les équipements d'identification ami ennemi (IFF), le radar, ainsi qu'une adaptation du cockpit. Il est prévu pour ces travaux une somme inférieure à 400 millions.

Ce programme est indépendant du programme récemment lancé de remplacement des F-5 *Tiger* au sein des Forces aériennes.



NECROLOGIE

Divisionnaire Mario Petitpierre

Le divisionnaire Petitpierre est décédé le 1er janvier 2008. Originaire de Neuchâtel, de Couvet et de Mengen, il a étudié à St Gall, Berne et Londres. Officier des troupes de défense contre avions, il a commandé le régiment DCA 6, la brigade DCA 33, avant de devenir attaché de défense à Stockholm et Tokyo. Il a ensuite commandé le service de renseignement de l'armée, du 1er avril 1981 au 31 décembre 1988.

